



Genève, le 30 novembre 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département présidentiel

La violence domestique en chiffres, année 2015

Pour la cinquième année consécutive, l'Observatoire genevois des violences domestiques présente ses résultats, complétés par les statistiques policières. Issus de la participation de 14 institutions œuvrant dans le domaine des violences domestiques, ces chiffres présentent un état de situation annuel des prises en charges y relatives dans le canton de Genève. Pour la première fois, les données de deux unités des HUG complètent le tableau.

En 2015, on constate à nouveau une augmentation des infractions pénales pour violences domestiques à Genève, essentiellement pour injures, menaces et lésions corporelles simples. La Police a prononcé 53 éloignements administratifs, à l'encontre de 51 hommes et 2 femmes auteur-e-s de violences, chiffre stable par rapport aux années précédentes.

Au sein de l'Observatoire, 6 414 victimes ou auteur-e-s de violence domestique ayant consulté au moins une des institutions ont été recensées, soit 1,3 % de la population genevoise. Les personnes de 18 à 64 ans en constituent la majeure partie (60 %), mais les mineurs sont bien représentés (38 %).

La violence domestique est principalement subie ou exercée dans un contexte conjugal, au sein du couple (37 %) ou après la séparation (15 %). Pour 46 % des personnes recensées, il s'agit de violences subies ou exercées entre parents et enfants et, pour 7 %, dans le cadre d'un autre type de lien familial.

Les femmes sont majoritaires parmi les personnes majeures (68 %), principalement victimes, tandis que les auteurs sont en majorité des hommes (75 %). Chez les mineurs, les proportions de filles et de garçons sont comparables dans les rôles de victime, tandis qu'on observe une majorité de garçons dans le rôle d'auteur (59 %). Plus de la moitié des mineurs recensés sont victimes de l'exposition aux violences conjugales exercées entre leurs parents.

La violence la plus fréquente est d'ordre psychologique. Elle est enregistrée dans 86 % des prises en charge, qu'elle soit accompagnée d'un autre type de violence ou pas. La violence physique est évoquée lors de 63 % des prises en charge. Les violences de nature sexuelle ou économique sont plus rares.

A noter que les personnes victimes ou auteures qui ne recourent pas à l'aide des institutions genevoises participant à l'Observatoire, ou qui recourent uniquement aux services du réseau privé (médecins, psychologues, avocats), ne sont pas répertoriées.

Accès à la publication : www.ge.ch/violences-domestiques/statistiques.asp
www.ge.ch/statistique/domaines/19/19_02/publications.asp

Pour toute information complémentaire :

Mme Colette Fry, directrice du bureau de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de prévention des violences domestiques, PRE - tél. +41 (0)22 388 74 50.

M. Roland Rietschin, directeur de l'Office cantonal de la statistique, PRE - tél. +41 (0)22 388 75 01.